

Appel de propositions

Programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent (étude longitudinale)

Action concertée thématique

En résumé

Année de concours :	2021-2022
Date limite (lettre d'intention) :	Mardi le 10 novembre 2020, 16 h
Date limite (demande) :	Mercredi le 17 février 2021, 16 h
Volet ouvert :	Étude longitudinale
Montant :	564 000 \$ + FIR / subvention
Durée du financement :	4 ou 5 ans
Annonce des résultats :	Semaine du 26 avril 2021

Proposé par :

**Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	4
3. Priorités de recherche	5
3.1 Priorités de recherche spécifiques.....	5
3.2 Priorités transversales	6
4. Conditions du concours et de la subvention	7
5. Volet offert dans ce concours	10
6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	11
7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	12
8. Dates importantes	14
9. Renseignements.....	15
10. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires.....	15
11. Annexe 2 — Dépenses admissibles dans ce concours (Pour information seulement)	17
12. Annexe 3 — Grille de signification des cotes et des notes.....	19
13. Annexe 4 — Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent	20

1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à améliorer les connaissances sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) et sur le trouble lié au jeu de hasard et d'argent (TJHA), en concomitance ou non avec les problématiques suivantes : troubles liés à l'utilisation de substances (TUS), autres troubles mentaux concomitants, utilisation problématique d'Internet (UPI) ou itinérance (nommées ci-après, et dans le cadre du présent concours, « problématiques associées »)¹.

Les résultats des recherches financées dans le cadre de ce programme devraient contribuer à prévenir et à réduire les conséquences néfastes liées aux JHA et à examiner l'efficacité des traitements pour le TJHA, qu'il soit ou non en concomitance avec les problématiques associées.

Par cette *Action concertée*, le FRQSC et le MSSS souhaitent :

- Accroître le nombre, la qualité et la pertinence des recherches sur les JHA et le TJHA en concomitance ou non avec des problématiques associées ;
- Susciter ou consolider des alliances entre la communauté scientifique et les milieux de l'intervention pour favoriser la collaboration dans la réalisation de projets sur cette thématique ;
- Innover en développant de nouveaux champs ou objets de recherche sur les JHA et en proposant, à partir de nouvelles connaissances, des moyens pour soutenir et améliorer les services de prévention, de réduction des méfaits (ou des risques) et de traitement du TJHA et des problématiques associées ;
- Mettre des moyens à la disposition de la communauté scientifique pour concevoir et déployer des stratégies de mobilisation des connaissances adaptées aux besoins des milieux (intervenant.e.s, gestionnaires et décideur.e.s).

¹ Le MSSS et le FRQSC sont conscients que le contexte de la pandémie due à la COVID-19 peut influencer les pratiques de jeu de hasard et d'argent ainsi que la collecte et l'analyse des données dans le cadre des études longitudinales qui seront financées dans le présent concours. Il n'est toutefois pas souhaité que la pandémie soit centrale dans la problématisation des projets proposés dans le cadre du présent concours.

2. Contexte

Initié en 2002, le Programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des JHA a permis, au cours des deux dernières décennies, d'améliorer les connaissances à plusieurs égards, que ce soit sur les profils des joueurs et joueuses des JHA, les stratégies de prévention et l'intervention auprès des joueurs et joueuses à risque, le traitement des personnes qui présentent un TJHA, les outils et instruments de mesure en lien avec les JHA et le TJHA, les politiques publiques relatives à l'offre de jeu, etc.².

Le 25 juillet 2018, le Gouvernement du Québec lançait le [Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 : Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet](#) (ci-après « PAID »). La perspective de ce plan inscrit désormais le TJHA dans le champ élargi des dépendances et situe celui-ci dans le courant de la recherche et des politiques publiques au niveau international.

L'identification d'une étiologie similaire au regard du processus et des causes qui mènent à un TJHA ou à un TUS, la constante évolution du domaine des technologies de l'information et des communications, les multiples possibilités offertes par Internet, le développement des connaissances quant aux conséquences négatives de son utilisation pour certaines personnes, sont autant d'éléments justifiant la pertinence d'élargir la conceptualisation du phénomène des dépendances. Le contexte impose le décloisonnement des problématiques, de manière à tenter d'offrir une réponse adéquate et intégrée aux multiples besoins des personnes présentant un TJHA seul ou associé à une autre problématique (TUS, santé mentale, UPI, etc.).

En effet, « Les joueurs qui jouent exclusivement en ligne rapportent des impacts significativement plus importants que les joueurs qui jouent exclusivement hors-ligne. Les joueurs en ligne mixtes, qui cumulent des activités de jeu en ligne et hors-ligne, vivent pour leur part davantage de répercussions négatives sur le plan de leur vie professionnelle ou relationnelle, de leur santé mentale et physique, de leurs finances et de leur qualité de vie que les personnes qui jouent exclusivement en ligne ou hors ligne ».³

Par ailleurs, celles qui s'adonnent aux JHA en ligne, sur des appareils de loterie vidéo (ALV) et autres machines à sous, sont surreprésentées parmi les joueurs et joueuses à risque modéré et les joueurs et joueuses pathologiques probables. Les ramifications et les liens qui existent entre les JHA, les jeux vidéo et l'utilisation d'Internet mettent au jour de nouvelles réalités qu'il importe de mieux comprendre, au moyen de recherches approfondies.

2 Les personnes intéressées à déposer une demande sont invitées à consulter la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent depuis 2002, présentée en annexe.

3 Papineau, E., Lemétayer, F. Lacroix, G., Sévigny, S. (2018). Les préjudices liés aux jeux de hasard et d'argent en ligne : de l'identification à l'action de santé publique. Institut national de santé publique du Québec ISBN : 978-2-550-82538-8.

Dans l'esprit du PAID et en cohérence avec l'objectif 5.2, qui vise à « Favoriser l'innovation, le développement des connaissances et le transfert des connaissances relatives à la consommation de SPA, à la pratique de JHA, à l'utilisation d'Internet et aux phénomènes associés afin d'améliorer les soins et les services », de nouvelles questions de recherche émergent. Parmi celles-ci figurent, à titre d'exemple, les suivantes : Quels sont les effets de la constante évolution du domaine des technologies de l'information et des communications sur les habitudes de jeu, notamment chez certains sous-groupes d'individus ? Quelles sont les conséquences, positives comme négatives, de l'utilisation de ces technologies sur les habitudes de jeu, notamment chez certains sous-groupes ? Le jeu en ligne exige-t-il des actions particulières pour prévenir, réduire ou traiter les conséquences qui lui sont associées ? Rappelons, à cet égard, la reconnaissance par l'Organisation mondiale de la santé, du trouble du jeu vidéo dans la dernière édition de la *Classification internationale des maladies*.

Dans ce contexte, le FRQSC s'associe au MSSS pour inviter la communauté scientifique à soumettre des propositions d'études longitudinales susceptibles de répondre aux priorités de recherche du présent concours.

3. Priorités de recherche

3.1 Priorités de recherche spécifiques⁴

En plus de répondre aux objectifs de ce concours, les propositions soumises dans le cadre du présent concours devront offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre à une ou plusieurs des priorités suivantes (lesquelles devront être clairement identifiées dans la section du formulaire prévue à cet effet) :

1. Poursuivre les études sur les nouvelles formes de jeux et leur potentiel d'induire une dépendance, en mettant l'accent sur la pratique du jeu sur Internet et en portant une attention particulière à l'une ou l'autre des dimensions suivantes : la précocité des joueurs et joueuses, la prévalence et les conséquences à long terme, qu'elles soient positives ou négatives, des pratiques de *gaming* et de *gambling* ;
2. Approfondir les connaissances quant aux trajectoires des personnes qui présentent un TJHA, en concomitance ou non avec des problématiques associées, afin d'adapter les stratégies de prévention et les interventions cliniques leur étant destinées ainsi qu'aux membres de leur entourage ;
3. Évaluer l'efficacité des programmes de prévention, de réduction des méfaits ou des traitements pour le TJHA seul ou en concomitance avec des problématiques associées ;

⁴ Il est à noter que les projets visant le développement de programmes d'intervention ou de formation ne seront pas jugés recevables dans le cadre du présent concours. Par ailleurs, l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention ou de formation existants est recevable, tel que mentionné.

Les résultats des recherches financées dans le cadre de ce programme devraient contribuer à prévenir et à réduire les conséquences associées à la pratique de JHA et à examiner l'efficacité des traitements pour les TJHA, qu'ils soient ou non en concomitance avec des problématiques associées.

3.2 Priorités transversales

Les personnes intéressées à présenter un projet dans le cadre du présent concours devront également se livrer, dans leur proposition, à une démonstration étayée des aspects suivants :

- L'inclusion dans le projet d'au moins un des groupes reconnus comme étant plus vulnérables au regard des JHA dans le PAID soit : les jeunes de 15 à 25 ans, les joueurs ou joueuses en ligne, d'ALV, de machine à sous ainsi que d'autres joueurs ou joueuses à risque ;
- La plus-value du projet proposé par rapport aux recherches en cours ou réalisées, notamment dans le cadre des concours précédents de même qu'à l'état d'avancement des connaissances en général ;
- L'inscription de la démarche de recherche dans une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet s'y prête) ;
- La contribution potentielle du projet à générer des retombées ou des pistes d'action applicables par les personnes œuvrant dans les milieux décisionnels ou de la pratique au Québec ;
- La présence d'expertises disciplinaires multiples au sein de l'équipe de recherche : au moins deux disciplines doivent y être représentées. Dans le cas contraire, la décision devra être justifiée ;
- Une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention autour de la thématique des impacts socioéconomiques des JHA.

Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner le rejet de la proposition à l'étape de la lettre d'intention.

4. Conditions du concours et de la subvention

Conditions du concours :

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir au maximum 2 subventions sous le volet « étude longitudinale ».
- Le montant maximal prévu pour une subvention est de 564 000 \$. À ce montant s'ajoute, pour les subventions accordées aux universités, celui des frais indirects de recherche (FIR) ([RGC](#), section 8.2) représentant 27 % du montant de la subvention.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} mai 2021 et sa durée est de 4 ou 5 ans.
- Cette *Action concertée* s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires (incluant les chercheurs d'établissement qui répondent aux conditions d'admissibilité du statut *chercheur ou chercheuse universitaire*), aux chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes et aux chercheurs ou chercheuses de collège qui peuvent agir à titre de chercheur principal ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse (statuts 1, 2 et 3 présentés dans la section *Définitions – statuts et rôles* des [Règles générales communes](#)). En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC](#), p. 5 et suivantes).
- Pour connaître les exigences relatives au CV à transmettre pour les cochercheurs et les cochercheuses participant aux demandes d'aide financière, veuillez consulter le [tableau de référence](#) prévu à cet effet.
- Les chercheurs ou chercheuses universitaires, occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheurs ou chercheuses sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les chercheurs ou chercheuses à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant le départ à la retraite, un poste régulier de professeur ou professeure, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheurs et cochercheuses pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQS). Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.

- Les chercheurs et chercheuses de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheur principal ou chercheuse principale ou de cochercheur ou cochercheuse peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Les chercheurs et chercheuses de collège pressentis comme cochercheurs ou cochercheuses n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par le chercheur principal ou la chercheuse principale, le cas échéant, les formulaires concernant spécifiquement tous les cochercheurs et cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) seront rendus disponibles dans les Portfolios électroniques. Toutefois, le CCV de chacun et chacune, ainsi que le fichier joint des contributions détaillées qui l'accompagne, doivent être transmis avec le formulaire de demande complète, comme ceux de tous les autres cochercheurs et cochercheuses. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule demande et une seule lettre d'intention peuvent être déposées à titre de chercheur principal ou chercheuse principale.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre demandes.**
- Les lettres d'intention et demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, dans les deux cas, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette *Action concertée* répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes de financement, aux dépenses admissibles⁵, au respect de la propriété intellectuelle⁶, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation utilisés par le comité de pertinence et par le comité scientifique sont précisées.

Conditions de la subvention :

- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir [annexe 2](#)).
- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur principal ou la chercheuse principale d'un projet financé **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme (en moyenne deux rencontres par année). À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'*Action concertée* et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et

⁵ Voir l'[Annexe 2](#).

⁶ Voir l'[Annexe 1](#).

animées par le FRQSC, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. À moins qu'elles ne se tiennent par visioconférence, ces rencontres se tiennent à Québec et parfois à Montréal.

- Les personnes titulaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture en collaboration avec le **ministère de la Santé et des Services sociaux** dans le cadre du [programme Actions concertées](#). Un rappel sera fait par le FRQSC aux personnes titulaires d'une subvention afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des rencontres de suivi et de transfert des connaissances.
- Un rapport d'étape est attendu à mi-parcours. Ce rapport doit présenter l'état d'avancement du projet et les résultats préliminaires obtenus à ce stade, le cas échéant, et peut être présenté lors des rencontres de suivi organisées par le FRQSC.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds de recherche – Société et culture, les récipiendaires des subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* s'engagent à respecter la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) et la [Politique sur la diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- Le [Rapport de recherche du programme Actions concertées](#), présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. **Les deux premières sections de ce rapport doivent être rédigées en français.** Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQSC. Le « rapport administratif » devra également être complété, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des subventions offertes.
- Les personnes titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé le [Guide 1 : 4 : 20](#)⁷, que les personnes titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport de recherche. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles. Elles se tiennent à Québec. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.

⁷ [Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants \(1 :4 :20\).](#)

5. Volet offert dans ce concours

Type de financement	Volet**	Durée	Montant maximum*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Étude longitudinale (maximum 2)***	4 ou 5 ans	564 000 \$

* Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert des connaissances organisées par le FRQSC.

** L'attribution des subventions se fera en fonction de l'excellence scientifique — en fonction des critères d'évaluation scientifique présentés dans la section suivante.

*** Un maximum de deux subventions sera attribué. De plus, dans le cadre du présent concours, le seuil de financement (évaluation scientifique) **est établi à 80 %**.

Définition du volet « Étude longitudinale »

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets d'analyse longitudinale, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions. Une étude longitudinale consiste en un suivi d'un groupe de personnes dans le temps en fonction d'un évènement de départ. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à améliorer la compréhension des trajectoires d'une population donnée et à dégager des facteurs explicatifs et des tendances en lien avec la population à l'étude. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la prise de décision et l'intervention.

6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitae ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ce fichier joint doit être complété à partir du gabarit disponible dans la boîte à outils des règles du [programme Actions concertées](#).

L'approbation institutionnelle n'est pas obligatoire à l'étape de la lettre d'intention.

Pour connaître la nature du comité de pertinence, veuillez consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %⁸. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et de l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

ÉTUDE LONGITUDINALE		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions• Réponse du projet aux priorités inscrites dans l'appel de propositions• Effort d'appropriation des priorités énoncées dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">• Applicabilité des résultats attendus• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none">• Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée	10 points

⁸ Voir l'[Annexe 3](#).

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposés à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#).

Chaque cochercheur et cochercheuse de l'équipe portant le statut 1, 2 ou 3 des [RGC](#) devra avoir joint et mis à jour son CV commun canadien et son fichier .PDF des contributions détaillées via son propre Portfolio électronique. Tous les cochercheurs et cochercheuses devront donner leur consentement pour leur participation au projet à partir de la section « En tant que cochercheur » de leur Portfolio électronique. Sans le consentement de tous les cochercheurs et cochercheuses, le formulaire de demande ne pourra pas être transmis. Les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et [fichier joint des contributions détaillées](#) sont disponibles dans la boîte à outils du [programme Actions concertées](#) et peuvent être consultés au besoin.

L'approbation institutionnelle est obligatoire à l'étape de la demande de financement.

Pour connaître la nature du comité d'évaluation scientifique, veuillez consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Toutefois, dans le cadre de ce concours, **le seuil de financement est établi à 80 %.**

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

ÉTUDE LONGITUDINALE

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<p>1) Orientation générale de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'état des connaissances et contribution potentielle de l'étude à l'avancement des connaissances • Clarté de la problématique et importance des objectifs poursuivis • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence <p>2) Stratégies de recueil et d'analyse des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarté des hypothèse(s) et objectifs spécifiques • Pertinence du type d'analyse retenu • Rigueur de la méthodologie (précisions quant aux clientèles ; variables ; durée du suivi ; intervalles ; type de données collectées et mode de collecte des données ; stratégie(s) d'analyse ; moyens de contrer les biais ; validation des données ; analyse et modélisation des résultats, etc.). <p>3) Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</p>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (publications dans des revues à portée internationale, autres publications, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, subventions, activités de transfert, communications, colloques, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	25 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des résultats attendus pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés – académiques, utilisateurs, etc.) • Liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	15 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues 	10 points

8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis au plus tard le **mardi 10 novembre 2020 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 14 décembre 2020 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis⁹ au plus tard le **mercredi 17 février 2021 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme ». Aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'approbation de l'établissement gestionnaire est obligatoire à l'étape de la demande complète. Il est de la responsabilité du chercheur principal ou de la chercheuse principale de s'assurer que sa demande soit d'abord approuvée par son établissement qui doit la transmettre au Fonds avant la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 26 avril 2021.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} mai 2021.

9 Ne pas oublier de transmettre la lettre d'intention (ou la demande de subvention) une fois complétée. Il est possible de vérifier en tout temps que le formulaire est bien transmis au Fonds dans le Portfolio électronique à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours (pour l'étape de la demande de subvention, cette mention n'apparaîtra que lorsque l'établissement en aura fait l'approbation). Ceci atteste de la réception de la lettre d'intention ou de la demande au Fonds.

9. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours

Marc Bélanger

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca

10. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et, en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), sept. 2015.

Droits du partenaire et du Fonds concernant le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche final et la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et aux FRQSC et FRQS sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans les règles du Programme *Actions concertées* ainsi que dans les appels de propositions, dans le cas où le Fonds ou leur partenaire requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la titulaire d'octroi, les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la titulaire de l'octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux partenaires. Toutefois, ce délai peut exceptionnellement être plus long lorsqu'un événement majeur est prévisible (par exemple, la tenue d'une commission parlementaire). Dans ces cas, le délai sera discuté par les Parties et le ou la titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

11. Annexe 2 — Dépenses admissibles dans ce concours (Pour information seulement)

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	ÉTUDE LONGITUDINALE	CHERCHEUR DE COLLÈGE*
Soutien aux étudiants — rémunération	Étudiants et étudiantes du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants et étudiantes de 1 ^{er} cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants et étudiantes de 2 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants et étudiantes de 3 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiants et étudiantes du collégial — bourses		
	Étudiants et étudiantes de 1 ^{er} cycle — bourses		
	Étudiants et étudiantes de 2 ^e cycle — bourses		
	Étudiants et étudiantes de 3 ^e cycle — bourses		
	Stagiaires postdoctoraux — bourses		
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciens et techniciennes de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Professionnels et professionnelles de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux chercheurs et aux partenaires	Chercheurs et chercheuses de collège — Dégagement		
	Chercheurs et chercheuses universitaires — Dégagement		
	Partenaires — Dégagement		
Honoraires et dédommagement	Conférenciers et conférencières invités		
	Chercheurs et chercheuses invités		
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques		
	Artistes professionnels		
	Participants et participantes de l'étude		
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche		
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)		

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	ÉTUDE LONGITUDINALE	CHERCHEUR DE COLLÈGE*
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche		
	Sécurité et élimination sûre des déchets		
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)		
	Ressources liées aux activités cliniques		
	Animaux de laboratoire		
	Transport de matériel et d'équipement		
	Achat et accès à des banques de données		
	Fournitures informatiques		
Frais de télécommunication	Télécommunications		
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction		
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche		
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux		
	Organisation d'événements ou d'activités		

 Dépenses non admissibles

* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions

12. Annexe 3 – Grille de signification des cotes et des notes

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
CANDIDATURE RECOMMANDÉE	90-100 %	Exceptionnel (A+)	<ul style="list-style-type: none"> Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence ¹.
	80-89,9 %	Excellent (A) <u>NORME</u> ¹	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait à la norme d'excellence ¹. Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.
	70-79,9 %	Très bien (B)	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait partiellement à la norme d'excellence ¹. Comporte des faiblesses ou des lacunes <u>mineures à modérées</u> nécessitant des ajustements ou des améliorations.

70 % → **Seuil de passage pour un critère éliminatoire et seuil de recommandation pour une candidature**

CANDIDATURE NON RECOMMANDÉE	60-69,9 %	Bien à Faible (C)	<ul style="list-style-type: none"> Ne satisfait pas à la norme d'excellence¹. Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels.
	59,9 % et moins	Inadéquat / Insuffisant (D)	<ul style="list-style-type: none"> Ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.

ÉCHEC (E)

La demande de financement (ou lettre d'intention) **n'atteint pas le seuil passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement.**

- ¹ **NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiants, chercheurs, praticiens, etc.) auxquelles le programme s'adresse.

13. Annexe 4 — Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Nom, Prénom	Établissement	Volet	Titre	Date de dépôt du rapport final ou du dépôt de thèse¹⁰
CONCOURS 2019-2020				
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Trouble lié aux jeux de hasard et d'argent : efficacité du traitement cognitif-comportemental par exposition en réalité virtuelle	Juin 2023
Demers, Marie-France	U. Laval	Projet de recherche	Comprendre le lien entre le jeu problématique et les troubles psychotiques chez les jeunes : une nouvelle voie vers le rétablissement ?	Juin 2023
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	Régulation émotionnelle en dépendance : synthèse des connaissances	Décembre 2021
Monson, Eva	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Mieux comprendre les inégalités et les comportements de jeu : Augmenter nos chances en tenant compte des lieux, des espaces et de l'expérience vécue	Juin 2023
CONCOURS 2014-2015				
Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Projet cyberJEUes 2 : trajectoires de jeux de hasard et d'argent chez les jeunes : rôles du jeu Internet et de problématiques associées	Janvier 2018
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Internet au carrefour du divertissement des jeunes : interrelations entre la cyberdépendance et les jeux de hasard et d'argent	Août 2018
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Nouvelle offre de jeu : examen des caractéristiques, habitudes de jeu, trajectoires et perceptions des joueurs de Kinzo	Mai 2017

¹⁰ Les rapports de recherche déposés depuis 2008 sont disponibles sur le site Web du Fonds Société et culture : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/parteneriat/rapports-de-recherche>.

Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques : point de vue des participants, suivi long terme et étude des variables prédisant l'efficacité	Février 2019
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Synthèse des connaissances	Les interventions en ligne et sur application mobile : synthèse des connaissances	Novembre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	La restructuration cognitive pour le traitement des joueurs pathologiques : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015
CONCOURS 2013-2014				
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Utiliser la réalité virtuelle pour augmenter l'efficacité du traitement du jeu pathologique	Juillet 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Problèmes de jeu chez les joueurs de poker et joueurs d'appareils de loterie vidéo : un modèle intégratif	Novembre 2016
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Jeux de hasard et d'argent à l'adolescence : profils-type, facteurs prédictifs et réussite scolaire	Juin 2016
Kairouz, Sylvia	U. Concordia	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Universitaire / Émergence	JEU.COM : Équipe de recherche sur les jeux de hasard et d'argent, la virtualité et la cyberdépendance	Avril 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Synthèse des connaissances	Les joueurs de paris sportifs : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015
CONCOURS 2011-2012				
Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Influence des habitudes de jeu par Internet et de problématiques associées sur l'évolution de la sévérité des habitudes de jeux de hasard et d'argent au cours de l'adolescence	Septembre 2015
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker : étude de cohorte sur cinq ans	Juillet 2016
Ferland, Francine	Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve	Projet de recherche	Atteintes au réseau social du joueur : Impacts et conséquences	Octobre 2016
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Jeu me questionne : bonification et validation scientifique	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national de santé publique du Québec	Projet de recherche	Les impacts socioéconomiques attribuables aux jeux de hasard et d'argent en ligne : dimensions individuelles et collectives	Décembre 2015

Vallerand, Robert J.	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	Les jeux de hasard et d'argent en ligne : modèle intégratif et différences selon le sexe et l'âge	Octobre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Partenariat / Émergence	Jeux de hasard et d'argent — aspects fondamentaux, cliniques et socioéconomiques dans le développement et le maintien du jeu excessif	Juillet 2014
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	Synthèse des connaissances sur l'entrée, la persistance et l'abandon des joueurs pathologiques en traitement	Septembre 2015
CONCOURS 2009-2010				
Derevensky, Jeffrey L.	U. McGill	Projet de recherche	Participation des adolescents aux jeux vidéo et aux jeux d'argent	Août 2012
Grégoire, Philippe	U. Laval	Projet de recherche	Joueurs en ligne sur les marchés boursiers : profil et coûts sociaux	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national santé publique	Projet de recherche	Les modalités de commercialisation des loteries au Québec : implications sociales et de santé publique	Juillet 2012
Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques.	Juin 2014
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Les précurseurs des problèmes de jeu à l'adolescence : un modèle développemental intégré — Phase 2	Juin 2013
CONCOURS 2008-2009				
Beauregard, Valérie	U. de Montréal	Bourse doctorale	L'accessibilité, la signification et l'impact des jeux dans les pénitenciers fédéraux du Québec.	Novembre 2012
Smith, Isabelle	U. Laval	Bourse doctorale	Habitudes de jeu et connaissances des probabilités et des statistiques	Août 2011
Sévigny, Serge	U. Laval	Études exploratoires	Perceptions des joueurs de poker et développement des problèmes de jeu	Septembre 2013
Brochu, Serge	U. de Montréal	Projet de recherche	Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux	Juillet 2012
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	L'évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker en ligne et en salle	Avril 2013
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Trajectoire rétrospective de jeu et influence des aspects financiers et sociaux sur la participation au jeu des adultes âgés de 55 ans et plus	Juin 2013
Séguin, Monique	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Trajectoires de vie des joueurs pathologiques : développement des difficultés et fardeau d'adversité	Juin 2012

Pour accéder aux rapports publiés avant 2007, prière de communiquer avec [Audrey Asselin](#).